Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Bûcheron, veuillez visiter :
bpbucheron.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Bûcheron

Écologie forestière et gestion durable

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-BUCH-EP1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national ; coefficient 2,0 indiqué à titre local**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la situation contractuelle** (4 questions) **Page 3**

2. **Diagnostic stratégique et organisation durable du chantier** (4 questions) **Page 5**

3. **Analyse économique et décision de gestion** (3 questions) **Page 8**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bpbucheron.fr/assets/annales/bp-bucheron/Écologie forestière et gestion durable/2026/BP Responsable de Chantiers de Bûcheronnage et de Débardage - Écologie forestière et gestion durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation contractuelle

L'entreprise Forêt des Hautes-Combes réalise pour une commune une récolte forestière encadrée par un contrat et des prescriptions environnementales. Après la découverte d'un sol saturé et d'un suintement non cartographié près d'un ruisseau, le responsable suspend temporairement le débardage, ce que conteste la commune.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits à l'origine du différend. Relevez les obligations contractuelles susceptibles d'être en cause.

La commune, personne morale publique, est propriétaire de la parcelle et donneuse d'ordre. Forêt des Hautes-Combes, constituée en société à responsabilité limitée, est l'entreprise prestataire. Elles sont liées par un contrat d'exploitation forestière prévoyant des coupes sélectives.

- L'entreprise doit respecter les prescriptions environnementales communiquées et informer la commune des difficultés.
- Le contrat prévoit aussi de signaler les découvertes non cartographiées et de convenir des adaptations avant reprise dans le secteur concerné.
- Le différend oppose la demande de reprise immédiate à la suspension du débardage après constat d'un sol saturé et d'un suintement absent du plan.

La seule qualité publique de la commune ne permet pas de qualifier le contrat d'administratif.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Différend contractuel sur l'arrêt localisé du débardage et les obligations de protection, d'information et d'adaptation des travaux.

Question 1.2. Formulez le problème de droit sous la forme d'une question précise portant sur la suspension temporaire du chantier par l'entreprise.

La question de droit est la suivante : l'entreprise peut-elle interrompre temporairement le débardage dans un secteur où elle constate un sol saturé et un suintement non cartographié, alors que le contrat interdit la circulation dans les secteurs saturés et prévoit d'informer la commune puis de convenir des adaptations avant la reprise dans ce secteur ?

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La suspension localisée est-elle justifiée par les prescriptions contractuelles et les constats de terrain, avec information de la commune et accord préalable avant reprise ?

Question 1.3. Présentez la règle de droit applicable en mobilisant les articles du DT 1 relatifs à la force obligatoire et à l'exécution de bonne foi du contrat, aux sanctions de l'inexécution et à la protection des milieux. Expliquez la portée de la décision de la Cour de cassation mentionnée dans ce document, sans lui attribuer une règle étrangère à son objet.

L'article 1103 du Code civil rend le contrat obligatoire ; l'article 1104 impose son exécution de bonne foi. L'article 1217 prévoit plusieurs sanctions en cas d'inexécution, dont la suspension de sa propre obligation, sous les conditions prévues par la loi : elle n'est donc pas automatiquement justifiée par tout désaccord. L'article L. 211-1 du Code de l'environnement vise notamment la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La Cour de cassation, le 10 juillet 2007, traite de la rupture brutale d'une relation commerciale établie et du préavis. Elle ne décide pas si une suspension ponctuelle de chantier est justifiée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contrat s'impose et doit être exécuté de bonne foi. La suspension au titre de l'article 1217 est conditionnelle ; l'arrêt de 2007 concerne la rupture d'une relation commerciale établie.

Question 1.4. Résolvez le cas par syllogisme juridique : confrontez les faits aux règles, puis proposez une solution motivée. Précisez les démarches immédiates que l'entreprise doit effectuer auprès de la commune et les éléments à conserver pour justifier sa décision.

1. **Règle :** les consignes contractuelles interdisent la circulation dans les secteurs saturés et imposent de signaler toute découverte non reportée, puis de convenir des adaptations avant reprise dans le secteur.
2. **Application :** le sol saturé et le suintement constatés près du ruisseau correspondent à un risque visé par ces consignes. La suspension localisée est donc cohérente avec le contrat et la prévention des atteintes au milieu. Elle ne justifie pas l'arrêt des secteurs portants si leur exploitation respecte les prescriptions.
3. **Suite :** avertir rapidement la commune par écrit, proposer un constat partagé et une adaptation des voies et du calendrier. Conserver photos datées, localisation, observations, météo, échanges et journal de chantier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Maintenir la suspension dans le secteur saturé, informer la commune et convenir des adaptations avant reprise. Poursuivre uniquement sur les secteurs portants conformes aux prescriptions.

2. Diagnostic stratégique et organisation durable du chantier

Le chantier de 18 hectares concerne un peuplement mélangé de sapins et de hêtres, une zone humide et un ruisseau, sur des sols sensibles au tassement lorsqu'ils sont humides. L'entreprise doit concilier les contraintes écologiques et météorologiques, ses ressources matérielles, le calendrier des travaux et le maintien de sa relation commerciale avec la commune.

Question 2.1. Réalisez un diagnostic PESTEL du chantier en présentant au moins un facteur pertinent pour chacun des domaines politique, économique, socioculturel, technologique, environnemental et légal. Pour chaque facteur, indiquez brièvement son effet possible sur la conduite ou la rentabilité du chantier.

Domaine	Facteur et effet possible
Politique	La commune est donneur d'ordre et demande la préservation des milieux : elle peut valider une adaptation de l'organisation.
Économique	Les protections des voies entraînent un coût supplémentaire et la baisse du volume exploité réduit les recettes.
Socioculturel	La préservation des milieux répond aux attentes locales et peut renforcer l'image de l'entreprise.
Technologique	Le débusqueur à pneus larges et les rémanents permettent de répartir les charges sur les voies choisies.
Environnemental	La zone humide, le ruisseau et les sols sensibles imposent de limiter les passages et les risques de pollution.
Légal	Le contrat impose de signaler les découvertes et de convenir des adaptations avant de reprendre dans le secteur concerné.

La conduite du chantier doit concilier continuité de production, maîtrise des coûts et respect des engagements environnementaux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Adapter le chantier protège les milieux et respecte les engagements, avec un coût et un délai potentiellement accrus.

Question 2.2. Complétez la matrice de diagnostic interne et externe du DR 1 avec au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces propres à l'entreprise et à ce chantier. Distinguez les éléments internes des éléments externes.

Rubrique	Éléments précis du diagnostic
Forces	Débusqueur à pneus larges ; rémanents disponibles sur une partie des voies.
Faiblesses	Rémanents non disponibles sur tout le tracé ; moyens de protection des voies limités aux ressources décrites.
Opportunités	Itinéraire sur sol plus portant ; valorisation du positionnement à faible impact pour maintenir le marché communal.
Menaces	Pluies annoncées et sols saturés ; retard supérieur à 10 jours à signaler au donneur d'ordre.

Forces et faiblesses relèvent des moyens et de l'organisation internes ; opportunités et menaces proviennent du contexte du chantier.

DR 1 complété : matrice SWOT

Diagnostic interne	Éléments à relever
Forces	Pneus larges ; rémanents
Faiblesses	Rémanents sur certaines voies
Opportunités	Voie portante ; image faible impact
Menaces	Pluies ; saturation ; retard

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : pneus larges, rémanents. Faiblesses : protection partielle des voies. Opportunités : voie portante, positionnement faible impact. Menaces : pluies, saturation, retard.

Question 2.3. Analysez le choix consistant à différer le débardage dans la zone humide et à maintenir les opérations sur les secteurs portants. Présentez un avantage et une limite de cette organisation, en les reliant aux enjeux écologiques et économiques.

Avantage : différer le débardage en zone humide évite tassement et orniérage des sols saturés, et réduit le risque d'apporter de la terre ou des matières polluantes au ruisseau. Maintenir les opérations sur les secteurs portants permet de poursuivre une partie du chantier.

Limite : le volume exploité peut diminuer et l'adaptation des voies entraîner des coûts ou retards. Les passages sur les voies maintenues doivent aussi rester limités pour prévenir leur dégradation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Différer en zone humide protège les sols et le ruisseau, mais peut réduire la production et retarder le chantier.

Question 2.4. Formulez deux préconisations opérationnelles et hiérarchisées pour poursuivre le chantier de manière durable. Pour chacune, précisez l'enjeu visé et un indicateur permettant d'en vérifier l'efficacité.

1. **Priorité 1 : sécuriser le secteur sensible.** Baliser la zone saturée et les suintements, informer la commune, puis convenir avec elle des voies et du calendrier avant toute reprise à proximité. Enjeu : éviter les dommages et respecter le contrat. Indicateur : validation de l'adaptation et absence de circulation dans les secteurs saturés.
2. **Priorité 2 : organiser les passages.** Privilégier l'itinéraire portant, y disposer les rémanents disponibles et réévaluer l'accès après les pluies. Enjeu : limiter tassement et orniérage tout en poursuivant l'exploitation. Indicateur : nombre de passages suivi, ornières contrôlées et absence d'apport de matière au ruisseau.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Baliser et convenir des voies avant reprise. 2. Débarder sur sol portant, avec rémanents et suivi des passages et des ornières.

3. Analyse économique et décision de gestion

Les données prévisionnelles comparent une organisation initiale à une organisation adaptée aux conditions écologiques du site. Le scénario adapté prévoit un volume commercialisable réduit et un coût de protection des voies, tout en conservant le coût variable unitaire initial ; il faut calculer les résultats puis éclairer la décision de gestion.

Question 3.1. Calculez la recette prévisionnelle initiale, le coût variable unitaire et la marge sur coût variable initiale. Présentez les calculs et les unités.

La recette initiale est le volume vendu multiplié par le prix unitaire : 1 200 × 72 = 86 400 €. Le coût variable unitaire est de 57 600 ÷ 1 200 = 48 €/m³. La marge sur coût variable correspond à la recette diminuée des charges variables : 86 400 − 57 600 = 28 800 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Recette : 86 400 €. Coût variable unitaire : 48 €/m³. Marge sur coût variable : 28 800 €.

Question 3.2. Après adaptation écologique, le coût variable unitaire reste identique. Calculez la recette prévisionnelle, le coût variable total, les charges totales incluant les charges fixes et le coût supplémentaire, puis le résultat prévisionnel. Comparez ce résultat au résultat initial.

Au coût variable unitaire inchangé de 48 €/m³, la recette adaptée vaut 1 160 × 72 = 83 520 € et les charges variables, 1 160 × 48 = 55 680 €. Charges totales : 55 680 + 18 000 + 2 400 = 76 080 €. Le résultat adapté est de 83 520 − 76 080 = 7 440 €. Le résultat initial était de 86 400 − 57 600 − 18 000 = 10 800 € : la baisse est de 3 360 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Résultat adapté : 7 440 €, contre 10 800 € initialement, soit une baisse de 3 360 €.

Question 3.3. À partir de vos résultats, recommandez ou non l'adaptation écologique proposée. Intégrez la rentabilité calculée, les risques de dégradation des sols et des milieux aquatiques, ainsi que la relation contractuelle avec la commune. Indiquez une condition de suivi permettant de réviser la décision si les hypothèses économiques ou les conditions de terrain évoluent.

Je recommande l'adaptation : le résultat prévisionnel reste positif, malgré une baisse de rentabilité. Le surcoût limite le tassement et l'orniérage des sols saturés, ainsi que les apports de terre ou de matières polluantes au ruisseau. Il respecte les consignes contractuelles de non-circulation en zone saturée et d'accord avec la commune avant toute reprise dans le secteur concerné. Après chaque pluie, suivre l'état des voies, les coûts et le volume exploité. Réexaminer l'organisation si le terrain se dégrade ou si les coûts évoluent, et informer la commune si le retard prévisionnel dépasse 10 jours.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Retenir l'adaptation écologique : résultat prévisionnel positif de 7 440 €, sous réserve d'un suivi du terrain, des coûts et du calendrier avec la commune.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Évaluation écrite locale du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage, session 2026, code 26-BP-BUCH-EP1, durée 120 minutes, coefficient local 2,0 sans coefficient national. Sur 20 points, le sujet étudie un chantier de récolte en sapinière-hêtraie avec zone humide et ruisseau. Il évalue l'analyse juridique, le diagnostic stratégique, l'organisation écologique et les calculs de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La force obligatoire du contrat et son exécution de bonne foi s'apprécient avec les stipulations contractuelles et les faits constatés.
- L'article 1217 du Code civil prévoit plusieurs sanctions de l'inexécution, dont la suspension de sa propre obligation sous les conditions prévues par la loi.
- Sur sol saturé, limiter la circulation des engins réduit les risques de tassement, d'orniérage et de dégradation des milieux aquatiques.
- Résultat prévisionnel = recette - charges variables - charges fixes - coûts supplémentaires identifiés.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer les faits, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée.
- Ne pas présenter la décision de la Cour de cassation de 2007 comme tranchant la justification d'une suspension ponctuelle de chantier.
- Dans le SWOT, classer les forces et faiblesses en interne, les opportunités et menaces en externe.
- Pour chaque calcul économique, expliciter la formule, conserver les unités et comparer les deux scénarios.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le résultat prévisionnel des deux scénarios ?

La recette initiale est de 1 200 × 72 = 86 400 € et le coût variable unitaire de 57 600 ÷ 1 200 = 48 €/m³. Le résultat initial est de 10 800 €. Le résultat adapté est de 83 520 - 55 680 - 18 000 - 2 400 = 7 440 €.

Q : La décision de la Cour de cassation suffit-elle à justifier la suspension du chantier ?

Non. La décision citée concerne la rupture brutale d'une relation commerciale établie et le préavis écrit. Elle ne tranche pas, à elle seule, la justification d'une suspension ponctuelle ; il faut examiner le contrat, les échanges, les constats et les mesures prises.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment ses points sont-ils répartis ?

L'épreuve dure 120 minutes et totalise 20 points : 7 pour l'analyse juridique, 7 pour le diagnostic stratégique et l'organisation durable, puis 6 pour l'analyse économique et la décision de gestion.

Q : Quels éléments sont importants pour la notation des calculs économiques ?

Présentez les formules, les étapes et les unités, puis appliquez les hypothèses données, notamment le maintien du coût variable unitaire dans le scénario adapté. Arrondissez les montants à l'euro et les pourcentages au dixième de point.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpbucheron.fr/assets/annales/bp-bucheron/Écologie forestière et gestion durable/2026/BP Responsable de Chantiers de Bûcheronnage et de Débardage - Écologie forestière et gestion durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable de Chantiers de Bûcheronnage et de Débardage : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.